

BULLETIN À REMPLIR PAR LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

à retourner au secrétariat du COS

NOM :

PRENOM :

SERVICE :

N° POSTE :

ADRESSE PERSONNELLE :

TELEPHONE PERSONNEL :

Situation familiale

Joindre impérativement un extrait d'acte de naissance ou la présentation du livret de famille au secrétariat ou un *certificat de concubinage* afin de pouvoir inscrire votre conjoint et votre(s) enfant(s) comme ayant-droit. Sans production de pièces justificatives, seul l'adhérent pourra être bénéficiaire des prestations du COS. A noter que seuls les enfants de l'adhérent principal (agent du conseil général) peuvent bénéficier du COS

Conjoint (nom prénom) :

-

Enfants de l'agent du conseil général (nom, prénom date de naissance) :

-

-

-

-